

Nombre de membres du Bureau :
- en exercice : 21
- membres présents : 13
- suffrages exprimés : 13
- pour : 13

DÉLIBÉRATION n° B2022/095

L'an deux mille vingt-deux et le 1^{er} juillet à 18 heures trente, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO. Monsieur Nicolas TOURON a été désigné secrétaire de séance.

Présents : Bernard PLANO, Philippe SOLAZ, Catherine CORREGE, Alain PIASER, Joëlle ABADIE, Roger LACOME, Nicolas TOURON, Didier FAVARO, André RECURT, Serge SOHIER, Régine SARRAT, Christiane ROTGE, Jean-Bernard COLOMES.

Absents excusés : Valérie DUPLAN, Maurice LOUDET, Albert BEGUE, Christiane ROTGE, Laurent LAGES, Martine LABAT, Ludovic PONTICO, Céline CASSAGNEAU

Objet : Marché public – Achat d'un bus neuf 33 places et reprise bus d'occasion

Un marché public de fournitures avait été lancé pour l'achat d'un bus neuf de 33 places pour l'exécution du service de transport scolaire. Cet achat est associé à une proposition financière de reprise d'un bus d'occasion, propriété de la Communauté de Communes.

Les critères d'attribution suivants avaient été fixés :

- Prix des prestations : 30%
- Valeur technique : 35%
- Qualité environnementale : 35%

Vu la passation d'un Marché à Procédure Adaptée (MAPA) passé en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 et suivants du Code de la commande publique,

Vu la publication de la procédure sur la plateforme dématérialisée le 26 avril 2022,

Vu la décision du Bureau par délibération n°B2022/077 en date du 07 juin 2022, d'engager des négociations sur le prix des véhicules et des valeurs de reprises auprès des trois soumissionnaires retenus par la commission d'appel d'offres le 3 juin 2022, avec une date limite de réponse fixée au 24 juin 2022,

Vu l'analyse des offres par la commission d'appel d'offres le 24 juin 2022, et le rapport rédigé,

Vu l'article R 2123-5 du code de la commande publique,

Considérant que seul le fournisseur Fast Concept a répondu à la phase de négociation avec une baisse de 1 500 € de la prestation,

Vu la proposition de la commission d'appel d'offres en date du 24 juin 2022 de retenir la proposition d'OTOKAR pour un montant de 83 000 € HT (soit un montant de 104 000 € pour l'achat et de 21 000 € pour la reprise du bus d'occasion),

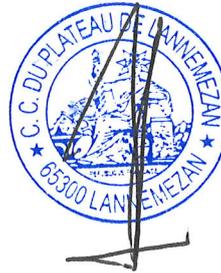
LE BUREAU

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

DECIDE

- de retenir la proposition d'OTOKAR pour un montant de 83 000 € HT (soit un montant de 104 000 € pour l'achat et de 21 000 € pour la reprise du bus d'occasion),
- d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché public d'achat du bus avec la société OTOKAR, aux conditions ci-dessus exposées.

Pour copie conforme,
Le Président
Bernard PLANO



Affichée le 08 JUL. 2022

Monsieur le Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20220701-2022-095B-DE
Date de télétransmission : 08/07/2022
Date de réception préfecture : 08/07/2022